

LA RÉVOLUTION DE 1830 A LIEGE

Robert DEMOULIN
Professeur à l'Université de Liège

Tiré à part des
ACTES DU COLLOQUE D'HISTOIRE MILITAIRE BELGE
(1830 - 1980)
Musée Royal de l'Armée et d'Histoire Militaire.
Bruxelles 1981 .



H. ... de l'union
Henry

LA RÉVOLUTION DE 1830 A LIEGE

Robert DEMOULIN
Professeur à l'Université de Liège

Liège a joué un grand rôle dans la Révolution de 1830. L'Union des oppositions au gouvernement de Guillaume I^{er} s'y était nouée et elle y avait remporté les victoires électorales les plus brillantes. La nouvelle des événements de Bruxelles y provoqua, fin août, un choc révolutionnaire. De Liège sont partis les premiers groupes importants de volontaires pour Bruxelles. A Liège, place maîtresse de la ligne de défense Wellington, face à la France, à deux pas du royaume de Prusse, l'évacuation, le 6 octobre, de la citadelle par les militaires hollandais a porté un coup très grave à la résistance royale. Enfin, l'union intime de Liège et de Bruxelles fut la sauvegarde de la Révolution.

L'opposition à la politique menée par Guillaume I^{er} et ses ministres s'est manifestée longtemps avec prudence et une extrême modération. Un fossé séparait catholiques et libéraux. En les dressant les uns contre les autres, *divide ut imperes*, le gouvernement cherchait à prévenir toute concertation. Les catholiques étaient meurtris par les mesures tracassières en matière d'enseignement. Les arrêtés royaux du 14 juin 1825 — le despote éclairé attardé qu'était Guillaume I^{er} gouvernait toujours de la sorte — mettaient toutes les écoles sous la coupe du gouvernement et créaient le *Collège philosophique*. Aux États généraux, c'est un député liégeois, Constantin de Gerlache, qui s'éleva avec le plus de fermeté contre la politique scolaire de Guillaume I^{er}. Le 13 décembre 1825, il prononça un discours qui eut un grand retentissement. Défenseur de la liberté d'enseignement, Gerlache est entraîné à réclamer aussi la liberté de la presse. A Liège précisément, de jeunes libéraux ont fondé le 10 mars 1824 un journal, le *Mathieu Laensbergh*. Joseph Lebeau « qui abandonna sa profession d'avocat pour devenir écrivain politique », Paul Devaux, avocat, Charles et Firmin Rogier, professeurs auxquels se joignit bientôt l'avocat Van Hulst ont créé le « *Mathieu Laensbergh*, journal politique, littéraire, de l'industrie et du commerce ». Le journal défendit les principes de la monarchie représentative et les idées libérales.

La présence à Liège d'hommes de talent, assez souples pour amorcer les transactions nécessaires, assez énergiques pour les défendre, est-ce un hasard de l'Histoire ? Adolphe Bartels écrira en 1834 : « *C'est à Liège, centre des hommes les plus capables et les plus influents dans les divers partis, que la convenance de l'Union fut d'abord reconnue* » (1). Les jeunes publicistes du Mathieu Laensbergh s'étaient connus sur les bancs de l'Université où ils avaient reçu l'enseignement de Destriveaux, libéral affirmé. Le milieu intellectuel était favorable à l'affrontement des idées. Liège était la seule grande ville de langue française à être à la fois le siège d'une Université et le centre d'une industrie en expansion. Le souvenir des traditions de liberté du Tiers État de la Principauté n'était pas éteint. En 1789, une révolution, « fille unique » de la Grande Révolution selon Jean Lejeune reprenant G. Lefebvre, « *La Révolution liégeoise fut la seule que celle de France put susciter à son image* » (2) avait profondément marqué les esprits. L'influence du libéralisme français en lutte contre les forces de la Restauration était puissante. Joseph Lebeau n'écrit-il pas dans ses *Souvenirs personnels* : « *Déjà sur les bancs de l'Université, j'écoutais avec distraction la parole du professeur, et la leçon terminée, je courais au cabinet de lecture où je lisais avec avidité les débats de nos États généraux et des Chambres françaises. C'était à l'époque du Ministère Villèle et l'on sait quels étaient alors la vivacité et l'intérêt tout dramatique des discussions parlementaires en France* » (3).

Au printemps 1827, Paul Devaux écrit que « *les discussions religieuses ou politico-religieuses ont été nuisibles. Elles ont divisé des hommes qui pouvaient faire des progrès en commun; elles en ont éloigné de la civilisation; elles ont aussi fait perdre de vue à d'autres le but principal en politique : les garanties qu'on a droit de réclamer du pouvoir et l'esprit public qu'il faut former* ». Le 1^{er} novembre 1827, malgré les critiques qu'il a encourues de ses confrères libéraux que les négociations du Concordat ont rendus irritables, Devaux revient à la charge. « *Le remède aux maux de l'état social est dans les garanties politiques et dans l'esprit public du peuple* » (4).

Comme le 18 décembre aux États généraux, le catholique Gerlache a défendu une nouvelle fois la liberté d'instruction et de la presse. « palladium de toutes les libertés », le rapprochement se précise. Gerlache l'écrira plus tard dans son *Histoire du royaume des Pays-Bas* : « *Les catholiques et les libéraux reconnaissent qu'ils ont été dupes d'une politique artificieuse, également funeste à tous; que si chacun a ses griefs particuliers, il en est de communs sur lesquels on peut s'entendre* » (5). Le rapprochement se concrétisa sur le terrain électoral. Les élections aux États généraux du 12 juillet 1828 furent âprement disputées. Au premier tour, par 35 voix sur 61, Gerlache fut réélu. Les commentaires de la feuille libérale, le *Mathieu Laensbergh* sont éloquentes. Le 13 juillet, Charles Rogier se félicite que « *l'intrigue a été forcée de céder ce candidat à l'opinion publique* » (6) et le lendemain, Paul Devaux constate que « *jamaïs événement de notre politique nationale ne fit une telle impression sur les esprits à Liège. Dans les réunions, dans les cafés, sur les places publiques, partout on s'exprimait avec chaleur sur les élections et partout dans le même sens* » (7).

Aux États généraux, Gerlache s'enhardit. Le 27 octobre 1828, défendant une pétition des États provinciaux de sa province réclamant l'abolition de la mouture et le rétablissement du jury, il affirma : « *Autrefois il était de principe que les gouvernements devaient mener les peuples, aujourd'hui le contraire est presque passé en proverbe* ».

Gerlache mêle habilement réformes politiques, séparation des pouvoirs, responsabilité ministérielle et revendications des libertés : « *La liberté de l'instruction, celle de la presse, la liberté civile et religieuse sont pour nous des questions de vie ou de mort. N'oublions pas qu'intimement unies entre elles, nous ne pouvons en perdre une seule sans les perdre toutes* ».

La responsabilité ministérielle, le Mathieu Laensbergh l'avait réclamée dès 1824 : « *Point de monarchie représentative sans la distinction de la couronne inviolable et d'une administration responsable* » y avait écrit Paul Devaux le 10 octobre 1824. Déjà le 14 juillet 1821, Charles Rogier, dans une lettre à son ami Jacques Desoer, s'indignait du fonctionnement de la responsabilité ministérielle livrant les ministres au bon vouloir du Roi, qui, « *maître d'eux, les fait agir à son gré* » et ceux-ci « *ont la lâcheté d'oublier leur propre intérêt pour se soumettre à ses caprices. Par là, le Roi en agissant n'est pas retenu par la crainte du blâme et de la haine publique qui retombe sur ses ministres* » (8). Dialogue de sourds avec le pouvoir. Le 2 décembre 1828, Van Maanen s'était exprimé avec une netteté impressionnante en réponse à Gerlache réclamant la responsabilité ministérielle : « *C'est au roi et au roi seul que mes collègues et moi sommes responsables en tout ce qui concerne l'exercice de nos fonctions* ». Nul n'ignore que Joseph Lebeau publia en 1830 ses *Observations sur le pouvoir royal ou Examen de quelques questions relatives aux droits de la couronne dans les Pays-Bas*. Cette œuvre remarquable exposait avec clarté le problème politique : « *Si l'inviolabilité royale est admise et qu'en même temps la responsabilité ministérielle soit proscrite, c'est le despotisme que la loi fondamentale a fondé* ». Et de répondre au ministre de la Justice : « *Si comme le prétend M. Van Maanen, il est de principe chez nous que les agents d'un prince inviolable ne sont responsables qu'envers le prince, ce n'est pas sous la monarchie constitutionnelle, mais sous le pouvoir absolu que la nation belge est appelée à vivre* » (9).

Parmi les libertés réclamées figure évidemment la liberté des langues. Les arrêtés royaux de 1819 et de 1822 ont effrayé les Liégeois par la menace de l'exigence de la connaissance du néerlandais, langue nationale, pour l'exercice de toute fonction administrative importante. La volonté du Roi de favoriser le néerlandais les inquiétait. Gerlache, en 1822, alors qu'il a l'appui du pouvoir, prit vigoureusement la défense de la langue française. Il avait vécu à Paris de 1804 à 1818, il y avait fait ses études de droit et pratiqué le barreau, mais la passion de la liberté l'anime autant que la conviction de la supériorité de la langue française : « *Lorsqu'il y a concurrence entre plusieurs langues perfectionnées dans un même pays, nous osons croire qu'il faut permettre à chacun de se servir de celle qu'il connaît le mieux, car c'est toujours sa langue nationale. Dans un État où l'on accorde toute liberté à l'industrie, mais où l'on refuse de l'appuyer par des prohibitions, même à l'égard des étrangers, il ne peut y avoir de privilèges entre les différents idiomes que parlent les divers sujets d'un même prince* ».

Cette question, d'ailleurs si c'en est une, n'est-elle pas hors du domaine de l'autorité? Chacun sent que la parole doit être libre comme la pensée dont elle est l'image. C'est par décrets du génie, et non par décret du souverain, que doit prévaloir une langue sur une autre... » (10).

Les Liégeois ne se bornèrent pas à des exposés théoriques mais ils signèrent des pétitions et passèrent à l'action sur le terrain électoral d'une manière plus cohérente qu'en 1828. Le 29 avril 1829, catholiques et libéraux unionistes formèrent une association constitutionnelle. Une réforme du système électoral fut proposée. La critique des trois ordres était ferme. L'ordre équestre élisait directement ses représentants aux États provinciaux l'ordre des villes procédait à une élection à trois degrés : les ayant-droits choisissaient les électeurs, ceux-ci désignaient le conseil de régence, ce dernier choisissait les représentants de la ville aux États provinciaux, l'ordre des campagnes recourait à une élection à deux degrés, les ayant-droits choisissaient les électeurs qui désignaient les députés aux États provinciaux. Ainsi l'élection aux États généraux se faisait à deux, quatre ou trois degrés et l'inégalité était flagrante dans le poids des trois ordres. A Liège, avec persévérance et minutie, les élections provinciales furent préparées. Les efforts des unionistes furent couronnés de succès et, en juillet 1829, les États provinciaux choisirent deux députés aux États généraux qui renforcèrent l'opposition, le procureur général Leclercq, trop fragile devant le pouvoir, fut écarté.

Ainsi donc à Liège, l'Union des oppositions s'exprimait dans deux journaux, *Le Politique*, c'était le nom que le Mathieu Laensbergh avait pris le 4 janvier 1829, et dans le *Courrier de la Meuse*, de Stas et Kersten, qui depuis 1820 défendait les thèses catholiques. En 1829 existaient bien à Liège des foyers actifs de rénovation politique, où l'on ne se bornait pas à esquisser élégamment de subtils projets de réformes mais où l'on travaillait sur le terrain concret de l'information et de la formation d'une opinion publique, où l'on préparait minutieusement les opérations électorales et les pétitions tant aux États provinciaux qu'aux États généraux.

Ces bourgeois intellectuels, Lebeau, Rogier, Devaux ou Raikem, ces aristocrates passionnés comme Emile d'Oultremont, véritable leader de l'opposition catholique dont il est regrettable que les archives aient disparu, Stockem, Méan ou Berlaymont se heurtèrent à un pouvoir dur. Le Roi, le 23 juin 1829, reçu à Ans, à l'entrée de la ville, par le bourgmestre, le chevalier de Mélotte d'Envoz, ne traita-t-il pas de conduite *infâme* celle « des quelques particuliers qui ont leurs intérêts à part » et qui présentent de « prétendus griefs ». Le fameux message du 11 décembre 1829 auquel les fonctionnaires durent prêter serment exposa clairement la volonté obstinée du Souverain de refuser toute concession à l'opposition et de maintenir avec vigueur les droits de la prérogative royale. Un véritable gouffre séparait le Roi de ceux qui refusaient de s'incliner devant ses tendances dictatoriales.

Le *Courrier de la Meuse* traita ce message de « manifeste du despotisme contre la liberté », « d'organisation légale de la tyrannie » (11), tandis que *Le Politique* craignait un coup d'État et mettait en garde La Haye contre toute violation des lois : « *La loi a remis des armes à nous-mêmes, à*

nos frères, à nos fils, une nation généreuse et décidée à rester libre, sait manier le fer quand on lui a ravi l'arme des Lois» (12).

Le 30 avril 1830, la condamnation à huit années de bannissement de Louis de Potter, à sept années de F. Tielemans et A. Bartels accusés d'avoir excité à un complot ayant pour but le renversement du gouvernement manifesta le durcissement des positions ministérielles et les vives réactions de l'opposition.

Malgré des concessions dans les domaines scolaire et linguistique, la fixation à La Haye, le 21 juin, du siège de la Haute-Cour de Justice, fournit un nouvel argument aux opposants qui se plaignaient amèrement d'un accaparement des fonctions publiques par les Hollandais.

Aux élections pour les Etats généraux du 12 juillet, l'opposition remporta une victoire remarquable : de Stockem-Méan fut réélu et Raikem remplaça Fabri-Longrée jugé trop tiède, les deux candidats du ministère, l'ancien gouverneur A. de Liedekerke et l'industriel Sauvage de Verviers furent battus. L'avocat général Lantremange écrivit à Van Maanen : « Ces élections démontrent une grande Vérité, c'est que rien ne peut calmer le fanatisme des unionistes et qu'on ne peut espérer de les vaincre qu'en réunissant tous les moyens possibles... » (13).

A la veille des « Trois Glorieuses », qui allaient ouvrir une crise décisive, le dynamisme des Liégeois leur mérita les compliments du journal parisien *Le Globe* : « Liège est peut-être jusqu'ici la ville des Pays-Bas qui a donné les plus beaux exemples d'intelligence et de fermeté politique. Ses députés sont l'honneur de l'opposition, ses États provinciaux ont souvent pris une heureuse initiative... ». *Le Courrier des Pays-Bas*, s'inspirant de cet article, décerna à la province de Liège « le titre de véritable école constitutionnelle du royaume des Pays-Bas » (15).

*
* *

A Liège, où la France et Paris en particulier tenaient une grande place dans les esprits, les nouvelles de combats de rues, de la chute de Charles X et de la victoire libérale ont fait sensation. « Ce qui rehausse singulièrement l'intérêt qu'on porte à cette affaire parisienne, c'est la circonstance assez singulière que plusieurs jeunes Liégeois sont à Paris en ce moment et leurs lettres donnent des détails quotidiens. Plusieurs Français ont marqué dans la bagarre, qui ont séjourné à Liège. Les armes enlevées et pillées sont liégeoises. Paris est tellement connu aux Liégeois que chaque groupe a son cicerone qui explique les localités... » écrit le 4 août 1830 le gouverneur de la province, le baron Sandberg tot Essenburg au ministre de l'Intérieur De la Coste (16).

Mais le gouverneur ne s'inquiétait guère et se réjouissait presque de la zizanie que les événements de Paris risquait de provoquer entre les apostoliques et les libéraux mais il constatait tout de même « l'inconcevable et étrange joie » de la foule liégeoise. Deux jours plus tard, il écrit que « 99/100 approuvent et admirent ici la Révolution parisienne ». Le 7 août, dans *Le Politique*, Charles Rogier avait publié un article dihyrambique à

la gloire des vainqueurs des Trois Glorieuses : « *Quoi de plus propre à nous émouvoir que le sublime élan d'un peuple brave, prodigue de son sang pour ses droits, si dévoué, si intrépide pendant le combat, si intègre, si généreux, si calme après la victoire ! Qui refuserait son admiration à ce drame enivrant qui, en trois jours, d'un peuple de bourgeois fait un peuple de héros ; d'une nation humiliée sous une monarchie insolente et décrépite, une nation libre et fière se montrant avec orgueil à l'Europe étonnée avec sa sublime jeunesse et ces vieilles couleurs et ces vieux noms auxquels se rattachent ses gloires les plus belles...* » (17).

La nouvelle de l'émeute bruxelloise, qui suivit la représentation de *La Muette de Portici*, le 25 août à La Monnaie, provoqua une « extrême exaltation ». Des groupes s'amassèrent au bas de la Haute-Sauvenière, « *on se prépara dans les cabarets, on chanta les Marseillaises parisiennes* » (18). Le lendemain, dès les premières heures, des rassemblements se formèrent. « *A 9 h. du matin, on avait déjà (à l'arrivée même des nouvelles de Bruxelles) arraché les cocardes oranges à un poste de Garde Communale. A 10 1/2 h., un poste fut forcé et 250 fusils enlevés* » (19). Des milliers de personnes étaient massées sur la Place Saint-Lambert. Les industriels, Cockerill, Orban, prirent peur, les banquiers réclamèrent des garanties, le vicair-général parla d'un projet d'attaque — l'évêque Van Bommel était hollandais — sur le palais épiscopal, les fabricants d'armes s'inquiétèrent de la protection de 100.000 fusils. Le gouverneur s'entretint avec l'avocat E. de Sauvage, un des leaders de l'opposition et il constitua une *Commission de Sûreté publique* dont la présidence fut confiée au comte d'Oultremont, chef incontesté de l'opposition, et la vice-présidence à E. de Sauvage. Furent aussi désignés parmi les adversaires du pouvoir, le député Constantin de Gerlache, Joseph Lebeau, rédacteur du *Politique*, D. Stas, l'imprimeur du *Courrier de la Meuse*, et l'avocat Bauduin Bayet.

L'invitation adressée à Orban, maître de forges et maître de charbonnages, à Cockerill (mais qui se fit remplacer par son associé Kaufmann), à Dehasse-Comblen, fabricant de draps, au fabricant Burdo-Stas et au banquier Nagelmackers répondait évidemment au souci de maintenir au travail les ouvriers et de calmer ainsi l'agitation sociale. Deux docteurs en médecine, Lombard, membre de l'association constitutionnelle, et Tombeur, complétèrent cette Commission.

Le gouverneur Sandberg s'était résigné à la formation de cette Commission de sûreté extraordinaire, convaincu de l'insuffisance d'une garnison de mille hommes pour mater « *une ville comme Liège, entourée de communes remplies d'ouvriers armés, et pouvant vomir sur Liège 30 à 40 mille ouvriers connus de tout temps dans l'histoire du pays* ». Il n'avait pas confiance dans la collaboration de la Garde communale et de l'armée. Le problème essentiel était celui du maintien de l'ordre. Il fallait tenir tête à ceux qui voulaient buter dehors les troupes de la garnison, à ceux qui entendaient prêter main forte aux Bruxellois mais aussi comprimer les mouvements des « prolétaires », des « brigands » comme les appelait le gouverneur, on craignait qu'ils ne pillent les maisons de partisans bien connus du pouvoir, les membres du parquet notamment.

Ainsi donc, la distribution d'armes ne devait se faire « qu'avec un extrême discernement » et la constitution de gardes avec beaucoup de vigilance.

Convaincu que ni les États députés ni la Régence n'avaient assez d'influence sur les masses pour procéder à ces opérations délicates avec fermeté, le Gouverneur s'était résigné à la création de cette Commission. Indiscutablement, c'était une abdication d'autorité. Est-ce le triomphe de la révolution? il ne paraît pas. La composition même de cette Commission et sa prompte démission le prouvent. Ses premières mesures furent d'ailleurs de « sûreté publique ». De concert avec la Régence, elle forma dans chaque quartier de la ville une garde bourgeoise à pied « pour concourir avec la garde communale au maintien de l'ordre public », la convocation de cette dernière ayant été décidée par le gouverneur. Une garde bourgeoise à cheval fut aussi organisée. Mais il fallait éviter tout contact entre l'armée et la foule : la garde communale remplaça la troupe dans tous les postes qu'elle occupait et le lendemain, le général Van Boecop et l'état-major se retirèrent aussi à la Citadelle. Ce jour-là, les couleurs liégeoises jaune et rouge furent arborées à l'hôtel de ville, à la tour Saint-Paul, au Palais de Justice et les cocardes liégeoises furent partout portées, l'orange a disparu. Armoiries et insignes royaux furent arrachés, enseignes des boutiques représentant un lion, brisées (20).

Aux yeux des ministériels, c'était un moindre mal : le pire avait été évité, que les couleurs tricolores, c'est-à-dire bleu-blanc-rouge, les couleurs françaises, ne flottent. Pour calmer l'agitation, la Commission a décidé dès le 27 l'envoi à La Haye d'une députation de trois personnes chargées d'exposer au Roi les griefs des Liégeois et d'en réclamer le redressement. Une transformation radicale de la politique générale est demandée : changement complet du système suivi jusqu'à présent, exécution franche de la loi fondamentale, renvoi du ministère anti-populaire dont les actes ont spécialement frappé la Belgique et son remplacement par des hommes conciliant les intérêt de toutes les provinces, acceptant la responsabilité de leurs actes telle qu'elle doit l'être sous un gouvernement représentatif, une loi spéciale organisant cette responsabilité ministérielle, répudiation complète et sincère du système consacré dans le funeste message du 11 décembre 1829.

Des libertés sont revendiquées avec vigueur : la liberté illimitée de l'enseignement consacrée par une loi, la liberté entière de la presse, la liberté des langues dans toutes les matières administratives et judiciaires consacrée aussi par une loi. Deux réformes judiciaires sont demandées : l'institution du jury en matière criminelle et surtout dans les procès de presse et autres procès politiques, l'établissement de la Haute Cour dans une ville du Midi. Répartition égale des emplois publics entre le Nord et le Midi, abolition du million de l'industrie, diminution des impôts et économie dans les traitements des fonctionnaires publics sont les griefs qui touchent de plus près à la vie matérielle. La pétition est adressée au Roi de convoquer d'urgence les États généraux pour s'occuper de ce « redressement des griefs ». Mais il y avait d'autres causes d'excitation.

Le 30 août, jour du marché au blé, « des mutins s'attroupèrent et demandèrent que le prix du pain fut diminué. Le comte d'Oultremont

constamment à l'affût de toutes les occasions de pouvoir flatter la populace afin de l'entraîner dans des vues révolutionnaires, se présenta au milieu d'elles et promit qu'il allait faire tout son possible pour lui faire obtenir cette juste demande. Une demi-heure après, on vint annoncer qu'une réduction de huit cens par pain était décidée par la Commission » (21). La Régence supporterait la différence appréciable de 28 à 20 cents sur remise par les boulangers des bons distribués à domicile. Le pain était beaucoup trop cher. « Hier [C'est-à-dire le 25, avant que les nouvelles de Bruxelles ne soient connues], au marché de grains, il a beaucoup haussé » avait écrit Raikem à Sandberg (22). La Commission de sûreté interdisait aussi tout attrouplement et ordonnait la fermeture des cabarets à 9 heures du soir.

L'agitation n'était pas seulement provoquée par la faim. La tranquillité ne se rétablissait point, la crainte d'une action militaire énervait des milliers de Liégeois.

La fermeté de la Commission, la rigueur des gardes pour maintenir l'ordre ne plaisaient pas à ceux qui sont partisans d'actions énergiques.

Les membres de la Commission furent traités de bougres vendus au gouvernement « et dans le vestibule même de l'hôtel de ville, des gens criaient que l'on devait pleurer de rage en songeant que Liège ne donnait plus l'exemple mais allait à la remorque de Bruxelles » (23). « Le Courrier de la Meuse et Le Politique ont été déchirés dans des cabarets » (24).

Les bruits de l'arrivée de renforts pour la garnison excitent les esprits. L'autorité militaire repliée dans la citadelle a réussi en quatre nuits à y faire entrer quasi subrepticement 8 officiers et 114 sous-officiers et soldats du 1^{er} bataillon d'artillerie de milice casernés « Aux Ecoliers » sur la rive droite de la Meuse. Dans la nuit du 1 au 2 septembre, ce qui restait du bataillon se replia sur Maestricht après avoir encloué les pièces. La nuit précédente, celle du 31 août au 1^{er} septembre, 11 officiers et 102 hommes du bataillon de réserve de la 11^e *Afdeeling* avaient abandonné la caserne Saint-Laurent que Charles Rogier, à 5 heures du matin, occupa avec 4 hommes (25).

La tension monta et *Le Politique*, le 2 septembre, agita même la menace d'une entreprise militaire française au cas où La Haye, par son obstination, placerait les Belges « dans une position désespérée ». « Au premier souffle qui nous viendra du midi, et il en viendra, c'est fait du pouvoir » (26).



Le 2 septembre, lorsque l'échec de la mission auprès du Roi fut connu, des groupes nombreux qui s'étaient formés en différents points de la ville « prirent une attitude tumultueuse », « des individus parcoururent la ville portant le drapeau aux couleurs liégeoises et excitant les masses du peuple assemblé à prendre les armes et à marcher sur Bruxelles ». Que l'issue de la lutte se jouera à Bruxelles, les radicaux le pensaient. Le 1^{er} septembre, Charles de Luesemans, qui sera plus tard gouverneur de la province, fut chargé de rencontrer des émissaires bruxellois à Tirlemont. Le lendemain,

Edouard Ducpétiaux, rédacteur du *Courrier des Pays-Bas* et condamné à un an de prison pour délit de presse, le 13 décembre 1828. Pierre Claes, également rédacteur au *Courrier des Pays-Bas* et Lucien Jottrand du même journal, devenu le principal organe de l'opposition à Bruxelles, arrivèrent à Liège et eurent une conférence avec le comte d'Oultremont, président de la Commission de sûreté et les deux frères Rogier. La décision fut prise d'aller porter secours à Bruxelles.

Le soir même du 2 septembre, par la diligence, « 51 jeunes gens des plus fougueux partirent pour Bruxelles. Firmin Rogier s'en alla en poste ». (27). Ils emportaient avec eux deux caisses d'armes.

A neuf heures du soir, la foule enfonça les portes du fabricant d'armes Devillers, aux degrés Saint-Pierre. « 2600 fusils destinés pour l'Amérique » s'y trouvaient. Et toute la nuit, « on continua à en vider les magasins » (28). Les éléments les plus radicaux disposaient désormais d'armes. Ils relevèrent les postes occupés par la garde communale et la garde bourgeoise, se donnèrent une nouvelle organisation et se choisirent pour commandants Charles Rogier et Louis Jamme, le futur bourgmestre. Les chefs des gardes communale et bourgeoise donnèrent leur démission, la Commission de sûreté fit de même. Elle était divisée dès l'origine en opposants constitutionnels et ministériels. Les réactions à la mission Luesemans à Bruxelles étaient révélatrices. Lebeau et d'Oultremont n'étaient pas présents lorsque Luesemans fit rapport et fut accusé de troubler l'ordre public. Arrêté, il fut bientôt libéré, le secrétaire Bauduin Bayet arrivé entre-temps réclamait, lui, un véritable appel aux armes ! (29).

Soumise à la pression de la rue qui voulait qu'elle se mette en rapport avec d'autres localités par lettres ou députation, qu'elle constitue des colonnes mobiles pour soulever le pays stationnaire, qu'elle organise de l'artillerie, la majorité de cette Commission répondit toujours que son affaire était toute liégeoise, son but de maintenir la sûreté publique et que l'artillerie ne pouvait entrer que dans des projets hors de son ressort (30).

La Commission disparue, la Régence s'efforça de maintenir l'ordre et de mettre sur pied, en fusionnant garde bourgeoise, garde communale et « garde auxiliaire », une nouvelle « garde urbaine liégeoise », ouverte à tous les citoyens domiciliés à Liège, d'une moralité connue et de l'âge de 18 à 50 ans, les citoyens plus âgés pouvant également en faire partie s'ils le désiraient. Tous les grades étaient à l'élection des gardes. Appliquant un vieil adage, il n'y a pas de meilleur garde-chasse qu'un bon braconnier, la Régence souhaitait récupérer les milliers d'hommes du peuple qui maintenant étaient armés. Il faudra aider ceux que l'assiduité du service privait des ressources de leur état ou profession, un comité central de secours organisa des collectes dans les quartiers de la ville. Le 6 septembre, une rétribution de 40 cents fut allouée aux gardes dont la position l'exigeait.

Les membres modérés de la Commission de sûreté comme de Gerlache et Raikem étaient aussi conseillers de la Régence. Avec le bourgmestre Mélotte, ils s'abouchèrent avec le général Van Boeop, prêt à intervenir par la force pour empêcher la sortie de la ville de 4 canons, emmenés le 4 de la Caserne des Ecoliers à la Cour du Palais par les hommes qui allaient, quelques heures plus tard, Charles Rogier à leur tête, prendre le chemin de

Bruxelles (31). Le départ des plus radicaux des Liégeois ne brisa pas l'élan révolutionnaire.

Le 3 septembre à Bruxelles, le prince d'Orange a promis d'aller exposer à son père « *le désir le plus ardent de la Belgique, la séparation complète entre les provinces méridionales et les provinces septentrionales, sans autre point de contact que la dynastie régnante* ». Désormais, la Séparation est devenue le slogan, au sens primitif du mot écossais, le cri de guerre d'un clan. A Liège, les journaux exultent. *Le Politique* se réjouit : « *Nous n'aurons plus dans notre marche progressive à traîner comme un lourd boulet cette Hollande stationnaire ou rétrograde dont ni les vœux, ni les mœurs ni les intérêts ne s'accordent avec les nôtres* » (32) et le *Courrier de la Meuse* insiste sur les incompatibilités fondamentales qui divisent gens du Nord et du Midi. « *Mœurs, opinions, culte, intérêts, caractère, langage, habitudes, goûts, occupations, tout est différent. Ce qui nous convient, ne convient pas aux Hollandais; ce qui convient aux Hollandais, ne nous convient point du tout. Voyez ce qui se passe dans ce moment : nous demandons le renvoi de M. Van Maanen et la responsabilité ministérielle; et les journaux protestants nous traitent de rebelles, de traîtres, de fous, de marouffes, de coquins, de canaille révolutionnaire, etc. Y a-t-il moyen de corriger jamais ce stupide fanatisme* » et l'article se termine : « *Ainsi SÉPARATION et point de guerre civile ! Soyez Hollandais, nous resterons Belges* » (33). Comme l'écrivit le comte de Mercy-Argenteau, membre de la Première Chambre des États généraux et grand chambellan du Roi Guillaume au directeur du Cabinet du Roi : « *Ce que demandaient les députés des provinces est changé par le mot de séparation, auquel personne ne songeait ici avant-hier. En révolution on va vite : ce qui eût été bon la veille, ne l'est plus le lendemain* » (34). Mais la Séparation n'est pas encore une réalité, aussi l'organisation de la garde urbaine se poursuit car « *La conflagration des esprits est générale. Au moindre mouvement des troupes sur Liège on se barricaderait et on enleverait les dépôts d'armes* » (35).

Les commandants désignés Charles Behr, Verken aîné, de Waha-Grisard et J. Forgeur ont réglé les élections, l'ordre du service, les signes distinctifs des grades, ont remis les étendards ayant pour devise « Liberté, Ordre public », ont mis en place une artillerie, réorganisé la garde à cheval, nommé un payeur général.

Parmi les commandants élus des quatre légions, on retrouve Charles Behr et Verken aîné. Le comte Clément de Berlaymont fut élu Commandant en chef par les officiers et sous-officiers. Il choisit parmi ses adjutants de Waha-Grisard et deux opposants avérés, le comte d'Oultremont et l'avocat Bayet, il prit pour secrétaire un autre patriote, l'avocat Joseph Forgeur. Une grande revue se déroula le 8 sur la place Saint-Lambert et elle manifesta la résolution des Liégeois de maintenir l'ordre public et de faire triompher la liberté en s'opposant à toute démonstration de force de l'armée. Les patriotes disposaient désormais d'un corps de défense bien structuré fort de 2300 hommes (36). Des menaces planaient encore sur l'ordre public, les conditions de vie étant de plus en plus difficiles. Le gouverneur Sandberg qui avait minimisé le contre-coup des événements politiques sur l'activité économique, « *A Liège, à la différence de Verviers, les fabriques*

et les ateliers y sont en activité » écrivait-il le 30 août, est bien forcé, quinze jours plus tard, de constater que « *l'état de l'industrie est désastreux* » (37). Cloué sur son lit par un accès de goutte pendant 13 jours, il est sorti le 15 septembre pour la première fois et il écrit : « *j'ai été affligé de voir le vide des rues excepté aux endroits où les groupes se réunissent, les boutiques ne font rien, le roulage est nul* » (38). La récolte, si elle était de bonne qualité pour le seigle, était encore de qualité incertaine pour le froment, mais la quantité des durs grains (froment, épeautre et seigle) était évaluée à « une faible demi-moisson » et cette carence expliquait la « hausse subite que vient d'éprouver le prix du seigle et du froment dans cette province » avec les conséquences sur la hausse du prix du pain, indiquée plus haut. Cependant les « pommes de terre qui constituent un puissant auxiliaire alimentaire » annonçaient « une des plus riches récoltes qu'on ait vue » et « le fourrage, l'avoine, la navette et les orges ont généralement réussi au-delà de toute espérance » (39). La détérioration des conditions de vie, la temporisation du gouvernement légal, les mouvements de troupes et les menaces que font peser la Citadelle — le gouverneur n'écrira-t-il pas à son ministre le 13 septembre : « *les feuilles de Hollande crient que la citadelle fait notre repos; elle fait au contraire l'agitation de chaque jour* » (40) — tout concourt à dégrader la situation.

A la mi-septembre, la tension sociale, la fatigue des gardes, la lassitude devant le marasme des affaires, l'exaspération des patriotes provoquèrent des échauffourées. Le 13 septembre, des rumeurs circulèrent, des bruits de trahison coururent. Des armes transportées quai de la Batte étaient destinées, disait-on, à la garnison de Maestricht. Des rassemblements se formèrent. Les caisses furent déchargées et transportées à la Salle des drapiers en Feronstrée. Elles contenaient des fusils de chasse à destination de l'Amérique du Sud. Le 14 et le 15, nouvelle agitation, le 15, à huit heures du soir, « *des rassemblements considérables s'étaient formés sur la place devant l'hôtel de ville et dans les rues voisines. De toutes parts on entendait demander des armes, au milieu des cris, menaces et vociférations d'une multitude égarée, qui semblait parvenue, au dernier degré d'exaspération* », rapporta l'avocat général Dandrimont à son ministre (41). Les cris « *A bas la Régence* » se multiplièrent. La foule menaça d'aller incendier les maisons du bourgmestre, de certains échevins et du chef de la police. Des pierres furent jetées sur des gardes, d'autres furent bousculés. Poussés à bout, deux patrouilles firent usage de leurs armes. Le bilan fut tragique : un tué et une demi-douzaine de blessés dont un grièvement.

Comme l'ordre a été rétabli, la Régence, le 16, prit des décisions énergiques : interdiction de tout attroupement de plus de cinq personnes, fermeture des cafés et cabarets à 8 heures du soir et nouvelle organisation de la Garde urbaine. Le service devint obligatoire pour tout individu domicilié ou résidant à Liège, âgé de 18 à 50 ans, mais restriction importante et qui risquait de donner à cette garde un caractère social, de classe dirions-nous aujourd'hui, « *ne sont point tenus au service les chefs de maison qui ne figurent pas au rôle des contributions directes de la ville* ». Des amendes frapperont ceux qui refuseront le service.

Certains rêvaient certainement de bloquer le mouvement en agitant, dans les classes aisées, le spectre de l'anarchie. Le 19 septembre, le gouver-

neur ne perdait pas l'espérance « *de voir les industriels se réunir en force et prendre le haut ton pour faire cesser ce train qui au fond ennuie tout le monde* » (42). La Régence s'adjoignit un Comité consultatif, « *pris dans une seule tendance* », composé de « *libéraux très prononcés (sauf M. Cockerill) mais ennemis des apostoliques* », c'étaient surtout des industriels et des ministériels, n'y trouvait-on pas l'avocat général Dandrimont ?

Mais la tension ne cessa pas et les patriotes s'énervèrent d'attendre.



Le dimanche 19, Wibrin, un jeune liégeois de 23 ans, « *nouveau marié, ouvrier de Cockerill et fort bon sujet* » (43) qui s'était peut-être approché trop près de la Citadelle, fut abattu par une sentinelle. La riposte fut rapide. Trois à quatre cents hommes s'emparèrent sans coup férir de la Chartreuse, forteresse dominant la rive droite de la Meuse et qui n'était gardée que par huit hommes, ce qui n'était certes pas un trait de génie du général Van Boecop. Sur intervention du Gouverneur et de la Régence, ce général renonça à réclamer la restitution de la Chartreuse et retira ses menaces de bombardement de la Cité.

Liège se trouvait dans une anarchie totale aux dires du gouverneur, ce qui justifiait, à ses yeux, son départ pour Aix-la-Chapelle. La Régence avait perdu de sa superbe et elle ne subsistait que parce qu'elle payait les dépenses de la Garde. Le haut du pavé était tenu par les patriotes qui firent à Wibrin d'émouvantes funérailles le 21 septembre. Ils désarmèrent aussi la douzaine de gendarmes restés à Liège et le 22, lancèrent une expédition vers Oreye, sur la route de Bruxelles, où l'on disait que des troupes coupaient les liaisons avec la capitale. Ainsi la garde urbaine ne se bornait plus à maintenir l'ordre. Aussi bien avait-on organisé un commandement de place et confié cette charge à un colonel en retraite, Donckier, auquel fut adjoint un ancien major, Mathot. Le gouverneur Sandberg, plus perspicace qu'énergique, a bien discerné l'évolution de l'opinion patriote : « *Cette opinion, depuis quatre semaines, n'est pas restée stationnaire, et si au 27 août on voulait la sûreté publique, on voulait au 8-15 septembre des comités de défense et depuis 5 ou 6 jours on ne parle que d'attaquer* » (44). Deux colonnes s'ébranlèrent, l'une par le faubourg Ste-Marguerite, l'autre par Ste-Walburge. La première surprit à Oreye un détachement de la 7^e *Afdeeling* et rentra le lendemain avec une vingtaine de prisonniers après avoir jeté l'alarme dans les unités cantonnées entre St-Trond, Tongres et Hasselt, la seconde ne vit pas d'ennemis ! Le 24, l'alarme fut donnée, on battit la générale, des barricades furent dressées mais rien ne se passa et l'on attendit les nouvelles de Bruxelles. Le commandant de la garde urbaine mit sur pied un groupement de 500 à 600 hommes qui, le 26, par Jemeppe et Flémalle, sous la conduite d'Alexandre Lucas, un des douze cuirasiers qui avaient déserté du poste de Vroenhoven le 11 septembre (45), prirent le chemin de Bruxelles. Le lendemain, Berlaymont leur donna l'ordre de revenir à Liège, bloquer la Citadelle car « *nous sommes vainqueurs à Bruxelles et ils n'ont pas besoin de renforts* ».

L'investissement de la Citadelle commença dans la soirée du 27, les chefs de la garde avaient appris par des déserteurs l'état lamentable de la troupe où les soldats belges étaient prêts à se rendre. La pénurie de vivres était grave. Une première tentative d'approvisionnement échoua le 28 et le canon détruisit les barricades dressées par les gardes liégeois.

Deux jours plus tard, la deuxième tentative avorta aussi. Le convoi de vivres, fortement encadré par 600 hommes d'infanterie, 120 cuirassiers et deux pièces de canon, sous le commandement du général Daine, arriva à Rocour. Pour éviter de faire couler le sang, Daine entra en négociation avec Berlaymont. Il fut convenu que 5 voitures entreraient dans la Citadelle. Au grand courroux de Berlaymont, les gardes détournèrent le convoi vers Xhovémont. Les cuirassiers de Daine chargèrent et trente volontaires furent tués. Mais les cuirassiers se heurtèrent à une résistance farouche et se replièrent, malgré l'appui de l'infanterie. Alerté par le crépitement des balles, le général Van Boecop fit sortir un détachement de 300 hommes qui refoula les Liégeois mais ne parvint pas à joindre les troupes du général Daine et dut rentrer dans la citadelle.

Une tentative négociée par l'entremise du député aux États généraux Charles de Brouckère échoua aussi. Les soldats belges et hollandais se heurtèrent durement à l'intérieur de la citadelle. Le général Van Boecop voulut se séparer des premiers, en qui il n'avait pas confiance, mais les officiers belges craignaient un acte désespéré du commandant et préférèrent rester pour empêcher des actes hostiles contre la population. Pour éviter une lutte ouverte, le général Van Boecop céda à la pression des officiers belges et capitula le 6 octobre, il quitta avec les 900 soldats hollandais la citadelle. Celle-ci serait gardée par la garnison belge pendant dix jours; après ce délai, elle devait être remise à la garde urbaine liégeoise. Cette capitulation signifiait bien la victoire des insurgés liégeois qui étaient ainsi maîtres d'une place forte de toute première importance et qui aurait pu recevoir des troupes prussiennes au cas d'intervention armée du royaume voisin sur appel du roi des Pays-Bas.

*
* *

Il reste, enfin, à rappeler brièvement, car ce sont là des faits connus que le regretté Louis Leconte et nous-même avons exposé naguère, le rôle important que les volontaires liégeois ont joué à Bruxelles (46). Dès le 3 septembre, le baron Vandersmissen, commandant en second de la Garde bourgeoise, proclamait que les *« habitants de Liège mettront dès ce moment, à la disposition de leurs frères de Bruxelles, tous les secours qui seraient jugés nécessaires en hommes, fusils, munitions et même artillerie »* et le 4 septembre, Adolphe Bayet, « interprète de ses concitoyens auprès des braves BRUXELLOIS » écrivait aux rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas* *« qu'au jour du danger, les LIEGEOIS viendront combattre sous leur bannière pour la défense des droits que réclame la Belgique, et qu'ils n'épargneront pas un sang qu'ils ont toujours été prêts à verser pour la liberté »* (47).

Ces volontaires n'étaient pas tellement nombreux, au 19 septembre, la compagnie de Charles Rogier comptait 58 hommes, celle du chevalier François-Joseph de Bosse 63. Mais Charles Rogier avait pris une part importante dans les âpres discussions qui opposèrent modérés et radicaux. Le 14 septembre, à l'hôtel de la Paix, lors d'un banquet offert par les officiers de la Garde bourgeoise de Bruxelles, il répondit au toast du baron Vandersmissen, le commandant en second de la garde, par des paroles vibrantes : « *Nous sommes venus pour combattre, non pas la plume à la main mais les armes à la main* » et il lut le discours du Roi aux États généraux que les insurgés jugeaient provocant. Le lendemain, à l'hôtel de ville, il se heurta aux modérés dans une grande assemblée, rendue ensuite publique, des députés des sections, de l'état-major de la garde bourgeoise et de la commission de sûreté. A l'issue de cette séance, les radicaux se groupèrent dans un club patriotique, *La Réunion centrale* dont la vice-présidence lui fut confiée, étranger à Bruxelles il avait décliné la présidence. D'autres Liégeois, les frères Adolphe et Félix Bayet se distinguèrent aussi par leur énergie. La caserne Sainte-Elisabeth où les Liégeois étaient logés était le centre des hommes résolus à s'opposer à la séduction du pouvoir et d'où partirent les premières patrouilles vers Vilvorde et Tervueren. Lorsque le dimanche 19, cet « acte désordonné » fut condamné par la Commission de sûreté, cette proclamation fut lacérée et les Liégeois, « tambour battant » envahirent l'hôtel de ville. Le lendemain, le 20, la Commission de sûreté fut dissoute, les gardes bourgeois désarmés, la *Réunion centrale* annonça la formation d'un gouvernement provisoire. « *Les noms de de Potter, d'Oultremont et Gendebien attachés en lettres de drap noir sur le drapeau liégeois, sont promenés sous le commandement de Rogier dans toutes les rues de Bruxelles par le corps liégeois* » (48). Le 21, un Liégeois, Lambinon, fut un des organisateurs du premier corps franc. Des Liégeois participèrent aux sorties par la porte de Schaarbeek les 21 et 22 et si Rogier se retira le 23 au matin à Aywières, Charlier à la Jambe de bois manœuvra son canon à la Place Royale tandis que d'autres se battirent à la porte de Schaarbeek et à l'Observatoire. Rentré le soir du 23, Rogier, dès le lendemain, fut un des trois membres de la Commission administrative d'où sortit le Gouvernement provisoire, au sein duquel il exerça une action efficace.



Les Liégeois ont donc joué un rôle considérable dans la Révolution de 1830, à Liège en premier lieu, et aussi à Bruxelles.

Mais quels Liégeois ? Ceux qui s'étaient dressés d'abord d'une façon résolue contre la main-mise hollandaise sur les rouages de l'État appartenaient aux couches supérieures de la population. Pour protester contre les mesures ministérielles, il fallait une formation intellectuelle qui n'était réservée à l'époque qu'à des groupes fort limités. Ces adversaires du pouvoir étaient divisés en catholiques et libéraux. Les premiers, parmi lesquels des nobles étaient influents, s'étaient opposés aux mesures scolaires de Guillaume I^{er}. Mais que d'idées et d'intérêts les séparaient des libéraux. Il a fallu un revirement radical, l'ouverture au monde moderne, l'influence de

Lamennais, la reconnaissance des libertés, de toutes les libertés, pour qu'ils puissent se rencontrer avec les libéraux. Ceux-ci aussi aurait dû mettre une sourdine à l'anti-cléricalisme et se rallier au programme de toutes les libertés y compris celle de l'enseignement. Seules des haines et des amours communes pouvaient abattre les cloisons qui les séparaient. Parmi les membres de l'opposition, il n'y a pas tous les catholiques ni tous les libéraux, car il y a toujours des nostalgiques d'un certain passé chez les uns et chez les autres, les uns rêvant d'une France de Charles X, les autres confiants dans la puissance de l'État pour mater l'Église. Mais il y avait assez d'hommes discernant les astuces ministérielles pour animer une opposition de plus en plus serrée. Ces hommes ne préparaient pas tous une révolution violente. Mais rien n'aurait pu réussir si la lutte était restée limitée à l'opposition constitutionnelle de nobles et de bourgeois. Quant au peuple, il ne savait peut-être pas exprimer ses aspirations, mais il a su descendre dans la rue, décrocher un fusil, risquer sa peau.

Les Trois Glorieuses de Juillet ont échauffé les esprits et surtout frappé les masses. Le déroulement des événements depuis le 26 août, à la nouvelle de l'émeute bruxelloise, à la capitulation de la citadelle le 6 octobre, manifeste assez le poids des mouvements de rues, des « journées » pour reprendre la terminologie de la Révolution française. Il n'y avait plus seulement les unionistes des associations électorales et des rédactions de journaux qui voulaient un changement. Le régime n'était pas aimé à Liège, la langue hollandaise dont on craignait l'imposition n'était pas appréciée, les faveurs dont jouissaient les gens du Nord étaient contestées. Il y avait aussi des hommes qui regrettaient les gloires de l'Empire ou ses vastes marchés. De plus, la fiscalité était lourde et le pain cher. Mais à Liège, à la différence de Bruxelles et de Verviers, il n'y a pas eu d'émeutes de la misère, d'attaques de fabriques et de bris de machines et pourtant la révolution industrielle était déjà une réalité. Un des premiers ensembles de la sidérurgie moderne d'Europe continentale avait été construit à Seraing à quelques kilomètres de Liège, et John Cockerill n'était pas le seul à fabriquer ou à utiliser des machines à vapeur dans la région, des charbonnages amélioraient leur outillage et des fabriques de cotonnades utilisaient les mécaniques.

L'agitation populaire, lors des nombreux soubresauts des mois d'août et de septembre, fut provoquée par des causes politiques et militaires. La lenteur du pouvoir central à donner satisfaction aux revendications présentées, les mouvements de troupes furent à l'origine des rassemblements et des tumultes.

Mouvement « national » dès lors et non mouvement de classe. Mais de quelle nation ? La nation liégeoise, puisque l'on arbore les couleurs jaune et rouge ? Pourtant, les chefs de l'opposition liégeoise ne bornaient pas leur horizon aux anciennes frontières de la principauté. Pour ces chefs, c'est sans doute d'une nation à créer qu'il s'agit, la nation belge, qui, elle, n'anime pas encore l'élan populaire, Joseph Lebeau a été explicite dans ses *Souvenirs personnels* : « *Le patriotisme belge, surtout dans le pays de Liège, est fils de la Révolution de 1830* » (49).

Les Liégeois veulent chasser les Hollandais, le mouvement est avant tout un sursaut d'opposition, et pour vaincre, ils appuient la révolte bruxelloise. La coordination entre Bruxelles et Liège est remarquable. La mission Luesemans à Bruxelles, la venue à Liège des rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas*, le départ des volontaires liégeois pour Bruxelles, les allées et venues entre Bruxelles et Liège de Firmin Rogier, du chevalier de St Roch ou de Prosper Renoz, tout montre bien une volonté commune d'action. Dans les discours prononcés à Bruxelles, la solidarité des Liégeois et des Bruxellois est affirmée et l'expression la plus forte est sans doute celle du refrain que les Bruxellois chantèrent dans leur hommage aux patriotes liégeois venus au secours de Bruxelles en septembre 1830 :

« Et répétons qu'entre Liège et Bruxelles

C'est désormais à la vie, à la mort. »

C'est la liberté d'abord que veulent ces hommes résolus à mourir

« Pour les états, il n'est plus de barrière;

Pour les tyrans, il n'est plus de soutiens;

La liberté, sur toutes les frontières,

Voit s'embrasser des peuples citoyens,

A notre tour saluons, l'immortelle,

Dont les regards nous indiquent le port;

Et répétons qu'entre Liège et Bruxelles

C'est désormais à la vie, à la mort. »

L'aspiration à la liberté était profonde. Elle l'était chez les apostoliques qui voulaient se libérer d'un roi calviniste et qui faisaient confiance aux vertus de la liberté; d'Oultremont a joué un rôle considérable à Liège et aux yeux de l'autorité, c'était un adversaire redoutable, elle l'était surtout chez les jeunes libéraux qui voulaient un régime constitutionnel avec une responsabilité ministérielle devant des Chambres représentatives et qui attachaient un grand prix à la liberté de la presse et à la liberté de langage. Ainsi, tous les révolutionnaires liégeois voulaient à l'époque, les libertés politiques fondamentales. Ceux qu'ils élirent au Congrès national prirent une large part à l'élaboration de la Constitution qui permettra la jouissance de ces libertés. Sans doute, de lointaines traditions expliquent-elles que la révolution de 1830 à Liège fut d'abord une révolution de la Liberté. (50).

- (1) A. BARTELS, *Les Flandres et la Révolution belge*, Bruxelles, 1834, p. 19.
- (2) G. LEFEBVRE, R. GUYOT et J. SAGNAC, *La Révolution française*, 2^e éd. 1938, p. 18 cité par J. LEJEUNE, *Liège et son Palais*, Anvers, 1980, p. 209. Dans *La Révolution française*, nouvelle rédaction, 1951, p. 196. G. Lefebvre écrit encore : « la principauté parut en voie de se mettre spontanément au diapason de la Révolution française : ce devait être la seule ».
- (3) J. LEBEAU, *Souvenirs personnels*, p. 100.
- (4) Mathieu Laensbergh, 1^{er} novembre 1827, p. 3, c. 1, renvoyant à l'article du 21 mars 1827.
- (5) C. de GERLACHE, *Histoire du royaume des Pays-Bas*, t. II, p. 154.
- (6) Mathieu Laensbergh, 13 juillet 1828, p. 3, c. 1.
- (7) *Id.*, 14 et 15 juillet 1828, p. 2, c. 1.
- (8) Ernest DISCAILLES, *Charles Rogier (1800-1885), d'après des documents inédits*, t. I, p. 60. Ch. Rogier à Jacques Desoer, 14 juillet 1821.
- (9) J. LEBEAU, *Observations sur le pouvoir royal ou Examen de quelques questions relatives aux droits de la couronne des Pays-Bas*, p. 20.
- (10) Procès-verbal de la séance publique de la Société libre d'Emulation du 23 décembre 1822. Liège, 1823, p. 73.
- (11) *Courrier de la Meuse*, 14 et 15 décembre 1829, p. 2, c. 1, article intitulé A la Nation, les formules reprises ici sont en grands caractères.
- (12) *Le Politique*, 17 décembre 1829, p. 3, c. 2.
- (13) H. T. COLENBRANDER, *Gedenkstukken*, IX^e, p. 821, de Lantremange à Van Maanen, 12 juillet 1830.
- (14) *Le Politique*, 24 juillet 1830, p. 2, c. 2.
- (15) *Idem*, 25 et 26 juillet 1830, p. 2, c. 2.
- (16) C. GERRETSON, *Muiterij en Scheuring*, t. I, p. 124.
- (17) *Le Politique*, 7 août 1830, p. 3, c. 3.
- (18) C. GERRETSON, *id.*, p. 126, Sandberg à De La Coste, Liège, 29 août 1830.
- (19) C. GERRETSON, t. II, p. 250, Sandberg à Van Gobbelschroy, 31 août 1830.
- (20) COLENBRANDER, *Gedenkstukken*, X^e, p. 68, Leignes à Van Maanen, Liège, 29 août 1830 et DISCAILLES, *Charles Rogier*, I, p. 188.
- (21) R. DEMOULIN, Contribution à l'histoire de la Révolution de 1830 à Liège, in *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. XI, 1936, p. 15, Walter au Roi, Bruxelles, 18 septembre 1830.
- (22) H.T. COLENBRANDER, *o.c.*, p. 47.
- (23) C. GERRETSON, *o.c.*, T.I., p. 128, Sandberg à De La Coste, Liège, 29 août 1830.
- (24) *Id.*, p. 130.
- (25) E. DISCAILLES, *Charles Rogier*, I, p. 189.
- (26) *Le Politique*, 2 septembre 1830, p. 3, c. 3.
- (27) R. DEMOULIN, *o.c.*, p. 16, Walter au Roi, Bruxelles, 18 septembre 1830.
- (28) E. DISCAILLES, *Charles Rogier*, t. I, p. 192.
- (29) (Ch. Jos. Pascal DE LÛSEMANS), 1830, *Liège-Bruxelles. Souvenirs, Discours du gouverneur, Conseil Provincial de Liège*, 1880, p. 71-73.
- (30) Cfr R. DEMOULIN, *o.c.*, p. 12, Sandberg au Roi, Liège le 19 septembre 1830.
- (31) ARCHIVES DE LA VILLE DE LIEGE, Conseil de Régence, 1830, p. 231, lettre du Conseil de la Régence au général Van Boecop, 4 septembre 1830 et R. DEMOULIN, *o.c.*, p. 18.
- (32) *Le Politique*, 6 septembre 1830, p. 3, c. 1.
- (33) *Courrier de la Meuse*, 5 septembre 1830, p. 3, c. 2.
- (34) H.T. COLENBRANDER, *o.c.*, X^e, p. 109, Mercy-Argenteau à Hofmann, Argenteau, 7 septembre 1830.
- (35) *IBID.*
- (36) R. DEMOULIN, *o.c.*, p. 19, Walter au Roi, Bruxelles, 18 septembre 1830.
- (37) G. GERRETSON, *o.c.*, p. 130, Sandberg à De la Coste, Liège, 30 août 1830.
- (38) Dom A. SMITS O.S.B., Instructies aan en rapporten van gouverneurs uit 1830, *Bijdragen en mededelingen van het Historisch Genootschap (gevestigd te Utrecht)*, t. LXVII, p. 203, 1948, Sandberg à Van Gobbelschroy, Liège, 15 septembre 1830.
- (39) *IBIDEM*, p. 202, Sandberg à Van Gobbelschroy, Liège, 7 septembre 1830.
- (40) C. GERRETSON, *id.*, t. I, p. 137, Sandberg à van der Fosse, Liège, 13 septembre 1830.
- (41) R. DEMOULIN, *o.c.*, p. 21, n. 3 de la p. 20, Dandrimont au ministre de la Justice, Liège, 16 septembre 1830.
- (42) C. GERRETSON, *o.c.*, t. I, p. 136, Sandberg à De la Coste, 13 septembre 1830.
- (43) *Id.*, p. 144, Sandberg à De la Coste, 20 septembre 1830.
- (44) *Id.*, p. 150, Sandberg à De la Coste, Verviers, 24 septembre 1830.
- (45) P.H. VAN DER KEMP, *De Belgische Omwenteling in Luik en Limburg tot aan het Verlies van Venlo in november 1830*, p. 14.
- (46) L. LECONTE, *La bataillon des tirailleurs liégeois 1830-1831*, Bruxelles, 1935, 91 p. et R. DEMOULIN, *Les journées de septembre 1830 à Bruxelles et en province*, Liège, 1970, p. 109-117.
- (47) *Esquisses historiques de la Révolution de la Belgique en 1830*, pp. 103 et 111.
- (48) E. DISCAILLES, *o.c.*, t. I, p. 208.
- (49) J. LEBEAU, *Souvenirs personnels*, p. 107.
- (50) BIBLIOGRAPHIE : Paul HARSIN, *Liège et la Révolution de 1830*, Liège 1930, p. 87-89; Robert DEMOULIN, *Les Journées de Septembre 1830 à Bruxelles et en Province. Etude critique d'après les sources*, Liège-Paris, 1934, p. 15-68 et *La Révolution de 1830*, Bruxelles, 1950, p. 156-166.

The first part of the book is devoted to a general history of the United States from its discovery to the present time. It is divided into three volumes, the first of which contains the history from the discovery to the year 1776. The second volume contains the history from 1776 to 1864, and the third volume contains the history from 1864 to the present time. The author has endeavored to give a full and accurate account of the events of our history, and to show the causes and consequences of the various revolutions and changes which have taken place in our country. He has also endeavored to show the progress of our civilization, and the influence of our institutions on the world. The book is written in a plain and simple style, and is intended for the use of the general reader. It is a valuable work, and one which every citizen of the United States should possess.

The second part of the book is devoted to a detailed history of the various states and territories of the United States. It is divided into two volumes, the first of which contains the history of the original thirteen states, and the second volume contains the history of the territories and states which have since been added to the Union. The author has endeavored to give a full and accurate account of the events of our history, and to show the causes and consequences of the various revolutions and changes which have taken place in our country. He has also endeavored to show the progress of our civilization, and the influence of our institutions on the world. The book is written in a plain and simple style, and is intended for the use of the general reader. It is a valuable work, and one which every citizen of the United States should possess.

The third part of the book is devoted to a detailed history of the various nations and tribes of the United States. It is divided into two volumes, the first of which contains the history of the nations and tribes of the Eastern United States, and the second volume contains the history of the nations and tribes of the Western United States. The author has endeavored to give a full and accurate account of the events of our history, and to show the causes and consequences of the various revolutions and changes which have taken place in our country. He has also endeavored to show the progress of our civilization, and the influence of our institutions on the world. The book is written in a plain and simple style, and is intended for the use of the general reader. It is a valuable work, and one which every citizen of the United States should possess.



